



Violeur, récidiviste, fuyard  
**MAIS  
QUI EST  
VRAIMENT  
JEAN-LOUIS B.?**

**PORTRAIT** Sa cavale dans le Nord vaudois a terrorisé une région, ravivé de douloureux souvenirs et mobilisé les polices du pays. Jugé incurable, ce Jurassien de 64 ans a passé sa vie enfermé pour avoir violé et assassiné. Retour sur la sombre trajectoire d'un dangereux psychopathe.

TEXTE YAN PAUCHARD - PHOTOS BLAISE KORMANN ET DR

**WANTED**

Ironie de l'histoire pour ce dangereux psychopathe traqué durant une semaine par toutes les polices: sur cette photo prise il y a des années lors d'un repas de Noël en prison, Jean-Louis B. porte un T-shirt avec la fameuse phrase des westerns: «Wanted dead or alive» (recherché mort ou vif). Une journaliste qui l'a interviewé au parloir en 1999 soulignait son grand sens de l'humour.

TEXTE **YAN PAUCHARD**  
(AVEC LA COLLABORATION  
D'**ARNAUD BÉDAT**)

Il est 10 h 30, ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Le temps vient de se figer aux Planets, restaurant d'alpage prisé des Rasses, dans le Jura vaudois. Dans l'embrasure de la porte, un homme de 1 m 80, allure sportive, crâne rasé, lunettes de soleil et tatouage de femme nue sur l'avant-bras gauche. Aucun doute, c'est lui: Jean-Louis B., l'assassin qui fait la une de tous les journaux depuis plusieurs jours. Il est ici, le violeur en série recherché par toutes les polices de Suisse et d'Europe. Mais aucune trace d'agressivité. Au contraire. Il semble perdu, affamé, désespéré. «J'en peux plus! Je n'ai rien mangé depuis quatre jours», lance le fugitif au patron en lui demandant de prévenir les gendarmes. Il veut se rendre, cinq jours après sa rocambolesque évasion, le lundi 27 juin, lors d'une sortie organisée par sa prison de Gorgier (NE). Cassé par quarante années passées derrière les barreaux, sans réseau ni repère, le Jurassien n'a pu qu'errer dans la forêt, dormant dehors, contraint de boire l'eau des abreuvoirs à vaches, jusqu'à l'épuisement. Jusqu'à cette piteuse fin de cavale pour l'un des plus dangereux psychopathes de ce coin de pays.

C'est près de Delémont, à Courroux, au chalet des Rondez, maison où il est né le 22 septembre 1946, que

Jean-Louis B. a grandi. De santé fragile, troisième de quatre enfants, seul garçon, il a toujours affirmé avoir été méprisé et battu par son père, mouleur chez Von Roll. «Il le frappait à coups de ceinturon militaire», témoigne un vieil habitant du village. Ce que nuance une cousine: «Il recevait des schlagées, mais ses parents ne savaient plus qu'en faire.» Il est vrai que le gamin «fait beaucoup de bêtises», selon une autre cousine. Dans la région, on n'a pas oublié la fois où il a piqué la caisse de la laiterie de Courcelon après avoir brutalisé la laitière. Petit, il connaît aussi ses premières pulsions. «J'avais 5 ans. Je regardais déjà le postérieur de ma mère», confiera-t-il en 1999 à une journaliste du *Temps*. Plus tard, il tentera même d'agresser sexuellement l'une de ses sœurs. «B. est en rébellion depuis son plus jeune âge, constate Pascal Maurer, son avocat dans les années 80. Personne n'a pu le remettre sur le droit chemin et empêcher que cela ne s'aggrave.» Ado, il sera renvoyé de son apprentissage de mécanicien pour avoir volé des outils. Pour le plaisir.

**VIOL DANS UNE FORÊT**  
On retrouve ensuite la trace de Jean-Louis B. à Porrentruy, où il habite un petit appartement de la rue du Collège. Lui qui se rêvait vétérinaire, accumule les petits boulots, notamment manœuvre sur les chantiers. Il participe à la construction de la

## UNE VIE DERRIÈRE LES BARREAUX

Couverts en plastique, eau minérale, bougies et fleurs sont au programme de ce Noël en prison que Jean-Louis B. partage avec d'autres détenus.



«Un homme perdu, malade, au parcours de vie misérable»

*Pascal Maurer, son ancien avocat*

place d'armes de Bure. Il a alors 22 ans. C'est un beau jeune homme, qui aime prendre soin de son apparence. Un soir de mai 1968, il rencontre une jeune greffière de tribunal lors d'un concert de Michel Polnareff. Ils se marient rapidement. Ce sera un échec. Peu de temps après,

il viole une femme dans la forêt du Pont d'Able. Il justifiera son geste par le fait que son épouse lui refuse la sodomie. Le 16 juin 1970, le Tribunal de Porrentruy lui inflige trois ans de réclusion. A part quelques brefs épisodes de liberté, le Jurassien ne connaîtra plus que l'enfermement.

La justice croit alors en une possible guérison. La peine de Jean-Louis B. est commuée en une hospitalisation. Mais, impulsif, asocial, il s'échappe à plusieurs reprises. La dérive est irrémédiable. En 1973, il écope de trois mois pour avoir menacé sa femme. Une année plus tard,

il viole encore, à Moutier. Nouvelle condamnation, douze mois, et nouvel internement. Dans ces années-là, il fait un passage à la

prison de Bochuz, près d'Orbe (VD). Un ancien gardien se rappelle une tentative d'évasion, déjà: «Grâce aux chiens, on l'avait rapidement retrouvé dans un champ tout proche.» Jean-Louis B. devient un casse-tête pour les psychiatres. Il refuse la castration chimique. Des neuroleptiques lui sont administrés sans succès. On évoque même une lobotomie.

**«DANGER GRAVISSIME»**  
Rien n'y fera. Le 18 août 1975, en congé pour aller rendre visite à ses parents à Delémont, Jean-Louis B. s'attaque à une jeune femme, à Bienne. Il lui enfonce des cailloux dans la bouche, avant de l'étrangler avec la sangle de son sac. Il atteint à la pudeur de son cadavre puis le

jette dans le lac. Elle s'appelait Catherine Wisard, avait 17 ans et voulait devenir infirmière. Ce drame est un tournant. Le rapport psychiatrique est cette fois accablant: B. «présente un danger gravissime». Le 2 juillet 1976, il est condamné à douze ans de réclusion. Sa famille le renie. Des années plus tard, il dédicera une chanson à sa mère sur une radio locale, pour lui demander pardon. Une maman qu'adolescent, à Courroux, il jurait de tuer un jour.

Enfermé, Jean-Louis B. tombe dans l'oubli. Pas pour longtemps. Dix ans plus tard, une prison bernoise lui octroie un premier congé. Il en profite pour se rendre chez son ancienne psychologue, à Genève. Il la surprend seule avec ses deux filles de 9 et 11 ans et la menace d'un couteau. «Elle a accepté d'aller se faire violer dans une forêt pour protéger ses enfants», relate le défenseur de B., Pascal Maurer. L'affaire défraie la chronique. L'avocat se souvient d'un «homme perdu, malade, au parcours de vie misérable, souffrant de problèmes sexuels manifestes». Le 9 juin 1988, le Jurassien est cette fois condamné à quinze ans de réclusion. «Incurable» conclut un article de *L'Hebdo*. C'est également l'avis du procureur général de Genève Bernard Bertossa. Le magistrat demandera la réactivation d'anciennes mesures d'internement pour mettre «définitivement B. hors d'état de nuire». Une requête sans précédent.

**MARIAGE EN PRISON**  
De son côté, Jean-Louis B. espère être libéré en 2002, au terme de sa peine. Il rêve de retrouver les forêts de son Jura natal, le seul endroit où il s'est senti heureux. Il assure avoir évolué grâce à la peinture et surtout à son second mariage avec une Napolitaine rencontrée en 1992 à Champ-Dollon. Elle y est pour une affaire d'escroquerie. «Même si elle est obèse et qu'elle a le nez tordu, je l'aime», assure-t-il. Jean-Louis B. l'épouse au printemps 1998 dans un local de



## UN ENFANT DU JURA

Jean-Louis B. grandit dans le village de Courroux, au chalet des Rondez (à g.), où il est né le 22 septembre 1946. Troisième d'une famille modeste de quatre enfants, il suit l'école primaire à Delémont (au centre), où il redouble. Après s'être fait renvoyer de son apprentissage, il partira s'installer dans une petite maison de la rue du Collège à Porrentruy (à dr.). Il vit alors de petits boulots, notamment manœuvre sur les chantiers.

**CHRONOLOGIE D'UNE CAVALE**

**Lundi 27 juin 2011, 10 heures:** Jean-Louis B. quitte la prison Bellevue de Gorgier (NE) pour une sortie accompagnée. Direction Les Rasses (VD) pour un pique-nique. Non menotté, il est accompagné d'un agent et d'une agente de détention, non armés.

**13 h 45:** au retour, à la hauteur du hameau de Quarteron (VD) 1, Jean-Louis B., lance « changement de programme! » et fait une clé d'étranglement à l'agente. Celle-ci se blesse sur un objet tranchant en se débattant. La Renault Kangoo s'arrête brusquement. B. s'enfuit. Une femme le voit filer en direction du lac. L'alerte est donnée. Un important dispositif policier est mis sur pied.

**Mardi 28 juin, 10 à 18 heures:** des dizaines de policiers quadrillent le bord du lac, en remontant vers les crêtes jusqu'au Creux-du-Van. Sans succès.

**Mercredi 29 juin, 10 h 30:** au château de Neuchâtel, le conseiller d'Etat Jean Studer donne une conférence de presse pour s'expliquer sur les ca-fouillages qui ont permis cette évasion.

**Judi, 30 juin, 13 h 30:** la police diffuse deux nouvelles photos. Elle a levé le dispositif et compte désormais sur les observations de la population.

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, 10 h 30:** Jean-Louis B. se présente au restaurant Les Planets 2, aux Rasses. Epuisé et affamé, il demande au patron de prévenir la police. Il se rend.



visite de Bochuz. N'ayant pas vraiment d'amis parmi les détenus, il demande au directeur adjoint de la prison d'être son témoin de mariage. Interrogé par 24 heures, Jean-Luc Pochon se rappelle une «cérémonie peu

chaleureuse»: «Leur relation avait quelque chose d'un peu pathétique.» Elle ne durera pas. A Bochuz, où il passera une dizaine d'années, il laisse le souvenir d'un homme difficile à cerner, rasant les murs, toujours

dans son coin, passant ses journées à faire de la musculation. «Nous ne pouvions pas le faire travailler en équipe dans un atelier, sinon il y avait des bringues avec les autres, note un ancien gardien. Alors nous lui confions

des boulots de conciergerie.» Cette description ne surprend pas le psychologue Philip Jaffé, qui l'a rencontré à deux reprises: «Les psychopathes sont des êtres terriblement seuls. Leurs rares rapports avec autrui se font dans l'unique but de manipulation.» Il insiste sur la «grande froideur émotionnelle» du personnage. En prison, B. ne cesse d'agacer par la manière désinvolte avec laquelle il parle de ses crimes. Le 23 septembre 2002, la cour de justice finira par donner raison au procureur Bernard Bertossa: B. terminera sa vie en prison.

Ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet, juste avant que les gendarmes de Sainte-Croix ne viennent l'arrêter, Jean-Louis B. lâchera au patron du restaurant des Rasses qu'il se réjouit de «dormir de nouveau au chaud». Comme soulagé de retrouver la sécurité d'une cellule, le seul monde qu'il connaît. Il n'en connaîtra plus d'autre. ■

Photos: Blaise Kormann

JUBILANT/Immat



Regarder E.T. et téléphoner à la maison en même temps, c'est possible.



HTC Sensation

99.-\*

Avec le nouveau HTC Sensation doté d'un grand écran qHD et Swisscom TV air, vous captez plus de 50 chaînes et regardez du sport exclusif en direct – sans frais supplémentaires pour la transmission des données. [www.swisscom.ch/sensation](http://www.swisscom.ch/sensation)

**connect TESTSIEGER** Le meilleur réseau, selon le magazine spécialisé connect

\* A la souscription d'un nouvel abonnement Swisscom NATEL® liberty largo (CHF 75.-/mois). Durée minimale du contrat 24 mois. Prix de l'appareil sans abonnement CHF 799.-. Carte SIM non comprise CHF 40.-. Swisscom TV air: Live TV CHF 9.-/mois. Live Sport Events CHF 5.-/match.